

SERVICE D'AIDE AUX DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

Le Service d'Aide aux Déplacements de Proximité (SADP) est un service gratuit. Il permet de rompre l'isolement, de faciliter les déplacements entre le domicile et l'extérieur et faire perdurer le lien social.

Ce dispositif est destiné aux habitants âgés de 75 ans et plus et aux personnes isolées en situation d'incapacité physique sous certaines conditions. Un dossier est à retirer en Mairie ou sur le site internet www.ville.rivery.fr rubrique « Services ». Ce dernier devra être retourné complété avec les pièces justificatives demandées au secrétariat de la Mairie.

Après analyse du dossier et accord de la Mairie, les bénéficiaires pourront être transportés de leur domicile vers une destination de proximité à savoir : la commune de Rivery, la ZAC de la Blanche Tache à Camon et le quartier Saint-Pierre.

Ce service est opérationnel :

- les mercredis après-midi, de 13h30 à 17h00 => pour se rendre exclusivement au Club des aînés de Rivery
- les jeudis et vendredis matin, de 9h00 à 11h30 => pour effectuer des démarches administratives, se rendre dans les commerces de proximité.

Pour ce faire, il sera nécessaire de prendre rendez-vous pour réserver votre déplacement en contactant Monsieur Vincent SAINTOMER, ASVP au 03 22 70 70 45

Pour tout renseignement, joindre le secrétariat de la Mairie :

Téléphone : 03 22 70 70 40 - du lundi au vendredi de 9h00-12h00/14h00-16h00

Mail : mairie@ville-rivery.fr